



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

SOMMAIRE DU BIR N°19 DU 29 JANVIER 2024

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	2
CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, DES PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE, DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS ; DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE.....	
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	4
BIA – BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE.....	4
CAEA – CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE.....	4

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)

CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, DES PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE, DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS ; DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BIR n°19 du 29 janvier 2024

Réf : DIPE n° 23/24-101

L'article 1 de l'arrêté rectoral DIPE n° 2022-033 du 23 janvier 2023 est modifié comme suit par l'arrêté rectoral n° 23-014 du 28 août 2023. Sont désignés comme membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers ; des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

a) Membres titulaires :

- M. Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
- M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
- Mme Marilyne Remer, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain,
- M. Jérôme Bourne-Branchu, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,
- M. Thierry Dickele, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire,
- Mme Stéphanie De Saint Jean, adjointe au secrétaire général de l'académie de Lyon, DRH,
- M. Etienne Maurau, délégué de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)
- Mme Corinne Benucci, doyenne des IA-IPR,
- Mme Véronique Julien, vice-doyenne des IA-IPR,
- M. Messaoud Laoucheria, doyen des IEN,
- Mme Myriam Mazoyer, vice-doyenne des IEN,
- M. Philippe Grand, proviseur, lycée Ampère, Lyon 2^{ème}
- Mme Dominique Fazeli, proviseure, lycée Edouard Branly, Lyon 5^{ème}
- M. Eric Esvan, principal, collège les Iris, Villeurbanne,
- M. Max Munier, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Christine Guichart, inspectrice de l'éducation nationale,
- M. Yann Buisson, inspecteur de l'éducation nationale,
- Mme Carla Afonso, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- M. Vincent Camet, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,

b) Membres suppléants :

- M. Jean Eric Dreyfus, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Nathalie Beaulieu, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,
- M. Marc Esteveny, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Nathalie Joret, inspectrice de l'éducation nationale,
- M. Serge Mathoux, inspecteur de l'éducation nationale,
- M. Philippe Sbaa, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,
- Mme Catherine Vercueil Simion, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Sylvie Mortellaro, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale,
- M. Nicolas Bourgeois, proviseur, lycée Jean Monnet, Saint Etienne,
- Mme Christine Witkowski, proviseure LP des métiers Camille Claudel, Lyon 4^{ème},
- Mme Sylvie Cussac, principale, collège Léon Comas, Villars-les-Dombes
- Mme Nora Frahi, principale, collège Jean Monnet, Lyon 2^{ème},
- M. Pierre Ronchail, proviseur, lycée Docteur Charles Mérieux, Lyon 7^{ème},
- Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants,
- M Luc Pelissier, adjoint à la directrice des personnels enseignants,
- M. Frédéric Richoux, adjoint à la directrice des personnels enseignants,
- Mme Claudine Gadet, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants,
- Mme Angélique Diaz, cheffe de bureau, direction des personnels enseignants
- Mme Françoise Centore, coordinatrice des actes collectifs, direction des personnels enseignants

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Rindala YOUNES (FSU) Lycée Martinière Diderot – Lyon 1 ^{er} (69)	Gwendoline BABIN (FSU) E.E.P.U. Louis Pasteur – Grigny (69)
Laurent SAPEY (FSU) Collège Massenet Fourneyron – Le Chambon-Feugerolles (42)	Estelle TOMASINI (FSU) Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne (42)
Séverine BRELOT (FSU) LP Lycée métier Alexandre Bérard – Ambérieu-en- Bugey (01)	Grégory MAYE (FSU) Collège de l'Albarine – St Rambert en Bugey (01)
Céline PORTEJOIE (FSU) Lycée Saint-Just – Lyon 5 ^{ème} (69)	Éric PEROCHEAU (FSU) Lycée Saint-Exupéry – Bellegarde-sur-Valserine (01)
Damien HUGUET (FSU) Collège Roger Vailland - Poncin (01)	Aline DROUOT (FSU) Lycée Cassin-Verne – Tarare (69)
Cyril LE HENANFF-BERTOUX (FSU) LP Joseph-Marie Jacquard – Oullins (69)	Hervé DUSSERT (FSU) Collège Marcel Pagnol – Pierre-Bénite (69)
Alfred ZAMI (FSU) Lycée Charlie Chaplin – Décines (69)	Anne-Christine BURLON (FSU) Lycée Colbert – Lyon 8 ^{ème} (69)
Anne BLANCHARD (FSU) Collège Maurice Utrillo – Limas (69)	Gianni-Pietro MURA (FSU) Collège Gilbert Dru – Lyon 3 ^{ème} (69)
Hervé GOLDFARB (FSU) IUT Université Lumière Lyon 2 – Lyon (69)	Sandrine PASINI (FSU) Collège Paul Claudel - Lagnieu (01)
Jérôme DERANCOURT (FSU) Lycée Albert Camus - Rillieux-la-Pape (69)	Virginie PAYS (FSU) Collège Jean-Claude Ruet – Villié-Morgon (69)
Anne-Claire GAUTHERON (CGT) Collège Val de Saône – Montceaux (01)	Vincent NODIN (CGT) Collège du Pilat – Bourg Argental (42)
Nicolas CHAPHARD (CGT) SEP Lycée François Rabelais – Dardilly (69)	Naslata CHAUFFERA (CGT) Lycée Professionnel Danielle Casanova – Givors (69)
Johnny DURAND (FO) Lycée Paul Painlevé – Oyonnax (01)	Héloïse TAUREL (FO) Lycée professionnel du 1 ^{er} film – Lyon (69)
Marc LARCON (FO) Lycée Professionnel Louise Labé – Lyon 7 ^{ème} (69)	David KILIC (FO) SEP lycée Arbez Carme – Bellignat (01)
Christophe PATERNA (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)	Didier GALLANT (SNALC) Lycée Carnot - Roanne (42)
Véronique MORISET (SNALC) Lycée Ampère – Lyon 2 ^{ème} (69)	Laurent FREYNET (SNALC) Collège Jean Jaurès – Villeurbanne (69)
Bruno CORNUT (SGEN CFTD) Lycée Albert Camus – Rillieux-la-Pape (69)	Mathilde MANGADO (SGEN CFTD) Collège Paul Eluard – Vénissieux (69)
Laurent STRAUSS (SE UNSA) Lycée Carnot - Roanne (42)	Franck NEEL (SE UNSA) Lycée Professionnel Danielle Casanova – Givors (69)
Marie-Laure FLOREA (SUD) Collège Molière – Lyon 3 ^{ème} (69)	Quélen AUDUC (SUD) Collège Faubert – Villefranche s/ Saône (69)

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

BIA – BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE

CAEA – CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE

BIR n°19 du 29 janvier 2024

Réf : DEC5

La direction des examens et concours est chargée d'organiser les examens du brevet d'initiation aéronautique (B.I.A.) et du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (C.A.E.A.).

Textes de référence :

- Arrêtés du 19 février 2015 relatifs au brevet d'initiation aéronautique (BIA) et au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA).
- Arrêté du ministère de la transition écologique et solidaire du 26 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux titres et qualifications aéronautiques permettant la dispense d'épreuves du CAEA.
- Note de service ministérielle du 29 novembre 2023 publiée au Bulletin Officiel n°48 du 21 décembre 2023.

I – CALENDRIER

Dates du registre d'inscription :

- Ouverture des inscriptions : **mercredi 31 janvier 2024**
- Clôture des inscriptions : **mercredi 13 mars 2024**

Dates des épreuves du BIA et des écrits du CAEA : jeudi 30 mai 2024 à 14h00

II – INSCRIPTIONS

➤ Inscription au BIA

Avant de procéder à l'inscription, il convient de **prévoir une copie de la pièce d'identité du candidat** (carte d'identité, permis de conduire ou passeport).

- **Pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous-contrat de l'académie de Lyon**, l'inscription à l'examen du BIA doit être faite par l'établissement scolaire d'origine (*et non par l'établissement de formation au BIA si celui-ci est différent*). **Il conviendra de faire parvenir à bia@ac-lyon.fr la confirmation d'inscription signée.**
- **Pour les candidats non scolaires*, hors académie ou scolarisés dans un établissement privé hors-contrat**, l'inscription à l'examen doit être faite individuellement. À cette fin, un lien vers la plateforme Cyclades sera mis à disposition sur le site de l'académie de Lyon (www.ac-lyon.fr). **L'inscription sera effective dès lors que la confirmation d'inscription signée et la pièce d'identité auront été déposées dans l'espace Cyclades dédié à cet effet.**

**Si le candidat est non scolarisé, il doit résider ou suivre sa formation au BIA dans l'un des trois départements de l'académie (Loire, Rhône, Ain).*

Lors de l'inscription au BIA, il est possible de s'inscrire à l'épreuve facultative d'anglais.

La convocation à l'examen sera directement disponible sur la plateforme Cyclades ; une notification sera envoyée aux établissements pour les candidats scolaires et directement aux intéressés pour les candidatures individuelles.

➤ Inscription au CAEA

Il n'existe qu'une seule procédure d'inscription, quel que soit le statut du candidat : enseignant ou non enseignant.

Attention, pour s'inscrire dans l'académie de Lyon :

- **Le candidat non enseignant** doit résider dans l'un des trois départements de l'académie (*Loire, Rhône, Ain*).
- **Le candidat enseignant** doit enseigner dans un établissement appartenant à l'académie.

L'inscription se fait en ligne à l'adresse disponible sur la page du site académique :

<https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/examens-et-concours/dec5-caea-2024/>

Chaque candidat est tenu de s'inscrire sur le formulaire en ligne.

Pour que l'inscription soit validée, vous devrez déposer sur le serveur d'inscription :

- Un document au format PDF d'une pièce d'identité scannée (*carte d'identité **recto uniquement**, permis de conduire, ou passeport*).

Pour que **les dispenses des épreuves d'admissibilité (écrit) ou d'admission (oral)** soient validées, vous devrez déposer sur le serveur d'inscription :

- Les documents au format PDF (*Titre ou qualification aéronautiques et arrêté de titularisation pour les candidats enseignants*).

Il convient de prévoir les documents avant de se connecter sur l'application d'inscription.

Les conditions de dispense sont prévues dans le tableau ci-dessous :

	Épreuve écrite d'admissibilité	Épreuve orale d'admission
Enseignant titulaire de l'éducation nationale		Dispensé
Enseignant titulaire de l'éducation nationale disposant d'un titre selon * ou **	Dispensé	Dispensé
Candidat disposant d'un titre selon *	Dispensé	

* *Candidat disposant d'un titre valide, reconnu en France, autorisant la formation initiale à la pratique du parachutisme sportif ou du vol libre, ou autorisant en France la formation initiale à la conduite d'un avion, d'un ultra-léger motorisé (ULM), d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un aérostat.*

** *Candidat disposant d'une qualification valide autorisant en France la pratique du parachutisme sportif ou du vol libre, ou autorisant en France la conduite, en tant que commandant de bord, d'un avion, d'un ultra-léger motorisé (ULM), d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un aérostat.*

À l'issue de la saisie, un code candidat est attribué qui confirme l'enregistrement et permet au candidat d'apporter des modifications éventuelles jusqu'à la fermeture du serveur.

Les épreuves du CAEA - session 2024, se dérouleront à CANOPÉ – Académie de Lyon – Site de Lyon situé au 47 rue Philippe de Lassalle.

Après la correction de l'épreuve d'admissibilité du CAEA (écrit), session 2024, une convocation pour l'épreuve d'admission (oral) sera envoyée aux candidats ayant été reçus, à leur adresse de résidence.